

Collaborative Initiative for Paediatric HIV Education and Research (CIPHER)

Programme de subvention CIPHER

APPEL A LETTRE D'INTENTION

Table des matières

I. INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION.....	2
II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	2
III. INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT.....	3
IV. PRÉSENTATION ET CALENDRIER.....	4
V. INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI DE LA LETTRE D'INTENTION.....	4

I. INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION

Le programme de subvention CIPHER (Collaborative Initiative for Paediatric HIV Education and Research) attribue des subventions de recherche pouvant aller jusqu'à USD 140,000 (dollars américains) sur deux ans à des chercheur.euse.s en début de carrière provenant de pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI). Ces subventions permettent aux bénéficiaires de devenir, pour la première fois, des chercheur.euse.s principaux.ales sur des projets de recherche traitant des lacunes critiques dans le domaine du VIH pédiatrique et adolescent, tout en faisant progresser leur carrière. En mettant l'accent sur le renforcement des capacités de recherche, le programme cultive une cohorte diversifiée et talentueuse de professionnel.le.s issu.e.s des pays à revenu faible ou intermédiaire, qui seront les moteurs de l'innovation et du progrès dans ce domaine. Cette initiative, notamment, vise à soutenir des recherches pouvant influencer les changements de politiques et garantir de meilleurs résultats pour les nourrissons, les enfants et les adolescent.e.s vivant avec le VIH ou affecté.e.s par celui-ci dans des contextes de ressources limitées, tout en offrant aux chercheur.euse.s l'expérience dont ils.elles ont besoin pour concourir à des financements plus importants.

Les demandes seront priorisées en fonction de leur capacité à combler des lacunes critiques dans le domaine du VIH chez les enfants et les adolescents, ainsi que de leur capacité à informer les politiques et les programmes dans des contextes où les ressources sont limitées. Pour ce cycle, CIPHER privilégiera les recherches qui contribuent à trouver un remède au VIH pour les enfants ou qui se concentrent sur des stratégies visant à renforcer la cascade du VIH pédiatrique, ce qui inclut l'identification des cas, la continuité des soins et le réengagement dans les soins.

II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute personne dotée des compétences nécessaires, d'une formation universitaire adéquate et de l'accès aux ressources suffisantes pour mener les recherches proposées est invitée à déposer sa candidature au programme de subvention CIPHER. Le.la candidat.e doit être l'investigateur.trice principal.e du projet proposé. Il.elle doit travailler avec un.e mentor ainsi qu'avec ses collègues et partenaires institutionnels afin d'élaborer le projet de recherche.

Critères d'admissibilité et documents obligatoires à fournir :

- L'investigateur.trice principal.e doit être en début de carrière, c'est-à-dire une personne ayant obtenu son plus haut diplôme de recherche (par exemple thèse de science, thèse de médecine, diplôme de médecine, chirurgie ou équivalent) moins de dix ans avant la date limite de candidature (après le 30 septembre 2015). Une copie du diplôme de recherche terminal doit être jointe à la candidature.
- Il.elle doit exercer en tant qu'investigateur.trice principal.e en chef pour la première fois. Les investigateurs.trices principaux.ales en chef ayant bénéficié par le passé d'une subvention de recherche supérieure à USD 30,000 (dollars américains) à des fins autres que formatives ne sont pas admissibles.
- L'investigateur.trice principal.e doit répondre à l'un des critères suivants avant la date limite d'envoi de la lettre d'intention :
 - L'investigateur.trice principal.e occupe un poste de chercheur.euse/clinicien.ne (p. ex., chargé.e de recherche, résident.e

- senior) dans un établissement universitaire ou un institut dont la vocation principale est la recherche.
- L'investigateur.trice occupe un poste d'enseignant.e universitaire ou est titulaire d'un poste comparable (p. ex., professeur.e assistant.e, maître.sse de conférence, enseignant.e-chercheur.euse) dans un établissement universitaire ou un institut dont la vocation principale est la recherche.
- L'investigateur.trice principal.e est titulaire d'un poste reconnu dans une organisation disposant d'infrastructures adaptées à la réalisation des activités de recherche proposées.
- Une lettre de soutien de l'institution du candidat est requise.
- Le projet de recherche doit démontrer qu'il est possible de contribuer à un remède contre le VIH pour les enfants ou se concentrer sur des stratégies visant à renforcer la cascade pédiatrique du VIH, ce qui englobe l'identification des cas, la continuité des soins et le réengagement dans les soins.
- Les fonds disponibles pour une année donnée seront attribués à des candidat.e.s issu.e.s de pays à revenu faible ou intermédiaire (le/la candidat.e doit être en possession d'un passeport ou d'une pièce d'identité nationale de l'un de ces pays), conformément à la classification de la [Banque mondiale](#).
- L'investigateur.trice principal.e doit choisir un.e mentor ayant l'expérience et les compétences requises en matière de VIH pédiatrique. Tous les demandeurs devront fournir les coordonnées de leur mentor ainsi qu'une lettre d'engagement. Un programme de mentorat sera demandé uniquement pour les demandeurs retenus qui seront invités à présenter une proposition de recherche détaillée.
- Le budget doit indiquer qu'au moins 80 % du montant de la subvention sera directement dépensé dans des pays à revenu faible ou intermédiaire

Les candidats.e.s d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Asie sont vivement encouragés à déposer leur candidature.

III. INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT

La nature et la portée des recherches proposées différant d'une candidature à l'autre, le montant et la durée des subventions seront donc variables. Les subventions seront accordées pour une durée maximale de deux ans et un montant maximal de USD 140,000 (dollars américains) (frais de recherche directs, deux conférences organisées par l'IAS et coûts indirects inclus). Le financement de la deuxième année est conditionné par la démonstration de progrès satisfaisants obtenus au cours de la première année. Le programme CIPHER encourage la collaboration entre différents sites d'étude et institutions, au moins 80 % des dépenses directes des subventions doivent être allouées aux pays à revenu faible ou intermédiaire.

Le/la candidat.e doit être l'investigateur.trice principal.e qui sera seul.e chargé.e de la planification, de la direction et de l'exécution du projet proposé. La subvention peut être allouée au versement de salaires, à une assistance technique, à l'acquisition de fournitures de laboratoires ou d'équipements, ou à tout autre poste de dépense lié à la recherche. L'institution de la candidate ou du candidat est tenue de fournir les infrastructures nécessaires pour mener le projet proposé à terme. L'assistance requise pour des équipements et technologies supplémentaires doit être expliquée en détail dans la justification du budget (obligatoire uniquement pour les candidats présélectionnés) en faisant clairement état des aspects scientifiques du programme.

Cette assistance ne peut concerner des biens à usage général. Le coût indirect d'un établissement est limité à un maximum de 10 %.

IV. PRÉSENTATION ET CALENDRIER

La candidature au programme de subvention CIPHER s'effectue en deux étapes. Toutes les composantes de la candidature doivent être renseignées par l'investigateur.trice principal.e.

Activité	Dates clés
Ouverture du système de candidature en ligne pour la lettre d'intention	1 septembre 2025
Date limite de remise de la lettre d'intention	30 septembre 2025, 18h00 HAEC
Invitation à soumettre une proposition de projet détaillée (uniquement pour les candidat.e.s retenu.e.s)	Fin novembre 2025
Date limite de remise de la proposition complète	30 janvier 2026, 18h00 HNEC
Notification des lauréat.e.s	Fin mai 2026
Annonce de l'attribution de la bourse	Juillet 2026 à l'AIDS 2026

V. INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI DE LA LETTRE D'INTENTION

Les candidat.e.s devront fournir une lettre d'intention résumant brièvement les projets qu'ils.elles proposent, en faisant notamment état du contexte d'étude, des objectifs spécifiques, des données préliminaires (le cas échéant) et de leurs méthodologies de recherche.

La lettre d'intention ne peut être envoyée que via le [système en ligne](#) et doit impérativement respecter le format exigé. Les candidatures qui ne seront pas envoyées via le système en ligne ne seront pas acceptées. Seules les candidatures rédigées en français ou en anglais seront acceptées.

Les lettres d'intention doivent être soumises au plus tard le 30 septembre 2025, 18h00 CEST.

Les lettres d'intention éligibles seront examinées par les membres du groupe de travail sur les bourses de recherche CIPHER, ainsi que par des experts du VIH chez l'enfant et l'adolescent. Les candidats présélectionnés seront informés et invités à soumettre des propositions complètes avant la fin du mois de novembre 2025.

Si vous avez des questions sur les critères d'éligibilité, veuillez consulter la [foire aux questions](#).

Si vous avez d'autres questions, contactez l'administrateur du programme à l'adresse cipher@iasociety.org.